

## **Certificat de la conformité de la production en usine**

**0769 – CPR – VAS – 00651 – 2**

Conformément au Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produit de Construction - CPR), ce certificat s'applique aux produits de construction

### **Produits longs laminés à chaud en aciers de construction obtenus par laminage thermomécanique**

mis sur le marché sous son propre nom ou sa propre marque par

**ArcelorMittal Belval & Differdange**  
**ArcelorMittal Commercial Sections S.A.**

66, rue de Luxembourg, 4221 Esch/Alzette, Luxembourg

et fabriqué dans l'établissement de fabrication

**ArcelorMittal Belval & Differdange**  
**ArcelorMittal Commercial Sections S.A.**

66, rue de Luxembourg, 4221 Esch/Alzette, Luxembourg

Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans

**ETA-10/0156, délivré le 11 décembre 2015**

et

**EAD 200022-00-0302**

furent appliquées conformément au système 2+ et que

### **le contrôle de la production en usine satisfait toutes les exigences y décrites.**

Ce certificat a été délivré pour la première fois le 14 juin 2016 et demeure valide au plus tard jusqu'au 14 juin 2026 tant que:

- les conditions suivantes ne sont pas modifiées de manière significative, l'ETA, l'EAD, le produit de construction, les méthodes AVCP ou les conditions de production en usine.
- Sauf si l'organisme de certification du contrôle de la production en usine notifié décide de suspendre ou de retirer le certificat.

Karlsruhe, le 15 juin 2021

Gérant de l'Organisme Certificateur

Univ.-Prof. Dr.-Ing. T. Ummerhofer

